



AVIS PUBLIC **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2022**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée Sandra Ricard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvere, que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvere a adopté, lors de sa séance ordinaire du 6 décembre 2021 et conformément à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022 qui se tiendront à 19h30, à la salle municipale de Saint-Sylvere, située au 837, 8^e Rang Saint-Sylvere (QC) G0Z 1H0, aux dates suivantes :

Lundi 10 janvier 2022
Lundi 7 février 2022
Lundi 7 mars 2022
Lundi 4 avril 2022
Lundi 2 mai 2022
Lundi 6 juin 2022

Lundi 4 juillet 2022
Mardi 9 août 2022
Mardi 6 septembre 2022
Lundi 3 octobre 2022
Lundi 7 novembre 2022
Lundi 5 décembre 2022

Donné à Saint-Sylvere,
ce 07^e jour du mois de décembre 2021.

Sandra Ricard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, SOUSSIGNÉE Sandra Ricard directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvere certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que j'ai publié ledit avis public selon les directives émises par le Code municipal de la Province de Québec entre 7h00 et 19h00, le 7^e jour du mois de décembre 2021.

ENFOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7^e jour de décembre 2021.

Sandra Ricard
Directrice générale et greffière-trésorière